RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

Direction régionale des Finances publiques
de Provence-Alpes-Côte d'Azur
et du département des Bouches-du-Rhône
PÔLE EXPERTISE ET SERVICE AUX PUBLICS
Division Missions Domaniales
Pôle Évaluation Domaniale
52, Rue Liandier
13008 MARSEILLE
drfip13.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Affaire suivie par : Arthur OLMEZOGLU
arthur.olmezoglu@dgfip.finances.gouv.fr
Téléphone : 04 91 09 60 89
Réf.OSE: 2021-13043-28883
4194252

Marseille, le 19/05/2021

Le directeur régional des Finances publiques

à

MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

BOULEVARD CHARLES LIVON

13007 MARSEILLE

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : TERRAIN

ADRESSE DU BIEN : VOIE CARRAIRE - GIGNAC-LA-NERTHE

VALEUR VÉNALE : 18 343,50 €

1 - SERVICE CONSULTANT : SERVICE FONCIER

Affaire suivie par : Mme. Sylvie COUGOULOU

2 - Date de réception :19/04/2021
Date de visite :sans visite
Date de constitution du dossier "en état" :19/04/2021

3 -OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE - DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Détermination de la valeur vénale d'un bien dans le cadre d'une cession.
Requalification de la voie carraire de l'Aiguille.

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Cadastre : non cadastré

Description : terrains à déclasser du domaine public en nature de délaissés de voirie.
Lots F et G d'une superficie de 31 m² et lot H de 1716 m².

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211119-12516A-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

5 - SITUATION JURIDIQUE

nom du propriétaire : MÉTROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE
situation d'occupation : présumé libre de toute occupation

6 - URBANISME ET RÉSEAUX

Zone Uea2 du PLUi du territoire Marseille Provence approuvé le 19 décembre 2019.

7 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison.
La valeur vénale du bien est estimée à **18 343,50 €** hors droits ou taxes.

8 - DURÉE DE VALIDITÉ

12 mois

9 - OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.
L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour le directeur régional des Finances publiques et par délégation,

Arthur OLMEZOGLU
Inspecteur des Finances Publiques

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211119-12516A-DE
Date de télétransmission : 25/11/2021
Date de réception préfecture : 25/11/2021